



Niv. 3

RNCP
38389
jusqu'au 31-12-28

CPF
241970



CAPa PS

Palefrenier Soigneur

*Formation diplômante
en apprentissage*

PUBLIC CIBLE & PRÉREQUIS

Pour les personnes de 15 ans révolus après une classe de 3^e à 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les travailleurs en situation de handicap).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Passer un entretien et un test de positionnement. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidats et les tests de s'assurer que ce dernier a le niveau pour suivre la formation. Avoir signé un contrat d'apprentissage.

DURÉE DE LA FORMATION & MODALITÉS D'ALTERNANCE

Pour un cycle complet en apprentissage, hors VAA, formation en 2 ans avec un minimum de 400h/an en centre de formation. 1 à 2 semaines par mois en centre.

DÉBUT DE LA FORMATION : SEPTEMBRE

Possibilité d'intégrer la formation en cours d'année sous conditions.

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES

- ◆ Entretenir les animaux, l'écurie, les infrastructures liées à l'utilisation des équidés, les abords de l'établissement
- ◆ Utiliser les différents équipements et matériels nécessaires
- ◆ Préparer les chevaux (les monter et les longer)
- ◆ Participer à l'accueil du public et à l'animation de l'établissement
- ◆ Rendre compte de ses activités auprès de son responsable hiérarchique

POURSUITE D'ÉTUDE

- ◆ Bac Pro CGEH / CGEA
- ◆ TFP animateur Équitation

DÉBOUCHÉS

- ◆ Palefrenier soigneur
- ◆ Assistant d'élevage
- ◆ Groom



NOUS CONTACTER

PÔLE ÉQUESTRE

kim.speckens@educagri.fr
03.22.84.01.77

10 Rue du Quinconce 80200 Péronne

www.lycee-des-metiers-du-vivant.fr

NOS +

- ◆ Établissement à taille humaine
- ◆ Accompagnement et suivi individualisé
- ◆ Accompagnant par une référente handicap selon les besoins
- ◆ Aide à la recherche d'un maître de stage / maître d'apprentissage
- ◆ Banc d'essai possible
- ◆ Partenariats avec les CIO, lycées, missions locales
- ◆ Partenariat privilégié avec le Pôle Équestre de la Haute-Somme de Péronne
- ◆ Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Une formation axée sur la pratique professionnelle lors des périodes en entreprise avec un retour sur le vécu permet une employabilité rapide des candidats.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une formation qui s'appuie sur une complémentarité entre les mises en situation pratiques et les apports théoriques.

- ◆ Adaptation du parcours au contexte local, selon les besoins en emploi du territoire
- ◆ Individualisation du parcours selon les tests de positionnement, VAA, VAE

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

Unité capitalisables générales

UC G1 Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

UC G2 Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

UC G3 Interagir avec son environnement social

Unités capitalisables professionnelles

UC P1 Réaliser des soins courants aux équidés

UC P2 Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés

UC P3 Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail des abords

UCARE S'adapter à des enjeux professionnels locaux

DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- ◆ Validation du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- ◆ 7 épreuves pour valider les UC (examens au centre de formation principalement à l'oral)

Possibilité de ne valider qu'un ou plusieurs bloc(s) de compétences (UC) selon la demande.

Certificateur : MASA.



PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE*

Flashez ce QR Code
ou rendez-vous sur www.cfar-hdf.fr.

*La pré-inscription ne vous engage pas et ne vaut pas acceptation de votre dossier.

STATUT

Statut de salarié ayant signé un contrat d'apprentissage de 1 ou 2 ans avec un employeur du secteur privé ou public (centre équestre, écurie de course, écurie d'élevage...).

FINANCEMENT

Le coût est établi selon la durée du parcours et les modules choisis. Nous consulter pour plus de précisions.

Prise en charge possible selon le profil du candidat (CNFPT, OPCO, France Travail, CPF).

Des aides régionales au permis et à l'équipement sont possibles.

FRAIS ANNEXES

Selon statut (interne, demi-pensionnaire).

RÉMUNÉRATION

La rémunération est établie conformément aux barèmes légaux applicables aux contrats d'apprentissage (pourcentage du SMIC selon l'âge).

CHIFFRES CLÉS

